

ENQUÊTE PUBLIQUE DU PROJET A31 BIS

La fédération Patrimoine-Environnement est née, en 2013, de la fusion entre la Fédération nationale des associations de sauvegarde des sites et ensembles monumentaux (FNASSEM) et la Ligue urbaine et rurale pour l'aménagement du cadre de vie français (LUR).

Association nationale reconnue d'utilité publique, agréée par le ministère chargé de l'Écologie et du Développement durable ainsi que par le ministère de l'Éducation nationale, Patrimoine-Environnement œuvre pour la protection et la mise en valeur du patrimoine archéologique, architectural, paysager et touristique, ainsi que pour l'amélioration du cadre de vie et la préservation de l'environnement.

Elle concourt à l'action et à la défense des associations adhérentes poursuivant les mêmes buts.

Le 5 mai 2026, vingt-cinq associations et collectifs ont remis une déclaration commune au préfet de la Moselle afin de s'opposer au projet A31 bis et de promouvoir des alternatives de mobilité plus durables. En tant que signataire de cette déclaration, Patrimoine-Environnement souhaite, par la présente contribution à l'enquête publique, réaffirmer son opposition à ce projet autoroutier.

Un projet aux conséquences patrimoniales et environnementales majeures

Le projet A31 bis prévoit notamment :

- un tracé en covisibilité directe avec le domaine de Bétange, sa grille d'enceinte et l'allée des Marronniers inscrits aux Monuments historiques ;
- l'allée des Marronniers, refuge et corridor de déplacement des oiseaux et des chiroptères, est prise en étau avec une pollution lumineuse, sonore et atmosphérique supplémentaire générée par la ZAE ;
- le passage d'un tunnel à l'aplomb de l'allée des Marronniers.

Le domaine de Bétange constitue le seul monument historique directement impacté par le projet. Situé dans un territoire déjà fortement fragmenté par les infrastructures routières et ferroviaires, il représente un **véritable réservoir de biodiversité et un espace de respiration écologique majeur**. Avec la forêt domaniale de Florange, il forme un poumon vert de près de 300 hectares.

Un patrimoine historique exceptionnel

Le domaine de Bétange, dernière résidence privée de maîtres de forge restée dans la même famille depuis sept générations, est un témoin majeur de l'histoire de la sidérurgie lorraine et de la mémoire industrielle régionale.

Il bénéficie aujourd'hui d'une protection patrimoniale intégrale :

- le parc et sa grille d'enceinte sont inscrits depuis 1993 ;
- le château est inscrit depuis 2007 ;
- l'allée des Marronniers est inscrite depuis le 13 mai 2025, à la suite d'une décision du Tribunal administratif de Strasbourg condamnant l'État à procéder à cette protection.

L'Autorité environnementale a d'ailleurs rappelé, dans son rapport du 15 janvier 2026, que « **le domaine de Bétange et son alignement de marronniers d'Inde constituent un fort enjeu patrimonial et paysager** » et qu'aucun autre monument historique ou site classé n'est concerné par le projet.

Un réservoir de biodiversité remarquable

Le site de Bétange présente une **richesse écologique** exceptionnelle :

- plus de 70 espèces d'oiseaux y ont été recensées, soit près de 88 % des espèces observées sur l'ensemble du tracé A31 bis ; notamment le Grand Rhinolophe, le Murin de Bechstein, le Milan royal et le Pic mar... ;
- 13 espèces de chauves-souris protégées y sont présentes, représentant 68 % des espèces recensées sur le projet.

Le site accueille également une biodiversité importante en amphibiens, insectes et autres espèces.

Cette qualité environnementale est **reconnue par de nombreux labels et distinctions** :

- label européen « Wildlife Estates – Territoires de faune sauvage » : label européen prestigieux qui reconnaît la valeur écologique exceptionnelle du site et récompense les actions entreprises en faveur de la biodiversité ;
- label « Ensemble arboré remarquable de France » ;
- label « Refuge LPO » ;
- label « Refuge chauves-souris » ;
- première Obligation réelle environnementale (ORE) de la région Grand Est, signée pour 99 ans.

Le domaine est également l'un des **cinq sites pilotes français de l'Observatoire Monuments Historiques et Développement Durable**, programme scientifique conduit avec des chercheurs du CNRS, de l'Université Paris-Saclay et de plusieurs écoles d'architecture à l'initiative de la Demeure Historique. Le site de Bétange étant l'unique site sélectionné dans la région Grand-Est.

Des impacts environnementaux et sanitaires lourds

Le projet entraînerait :

- une artificialisation supplémentaire de sols naturels et agricoles ;
- une aggravation des émissions de gaz à effet de serre ;
- des nuisances sonores, lumineuses et atmosphériques durables ;
- une dégradation importante du cadre de vie des riverains ;
- des conséquences irréversibles sur la biodiversité locale.

La présence de six voies de circulation, associée à un trafic estimé à près de 100 000 véhicules par jour, ainsi qu'à la proximité d'une ZAE et d'infrastructures logistiques supplémentaires, placeraient le domaine de Bétange dans un **environnement fortement dégradé**.

Le mur anti-bruit prévu par le projet risque par ailleurs de renvoyer les nuisances sonores et la pollution vers le parc et l'allée des Marronniers. Quant au passage du tunnel sous l'allée, il menace directement le système racinaire de ces **arbres centenaires**.

L'**Autorité environnementale** a également souligné les **insuffisances des études** relatives :

- à la pollution de l'air ;
- aux émissions de gaz à effet de serre ;
- au bruit ;
- à l'imperméabilisation des sols ;
- aux impacts paysagers.

Demandes formulées dans le cadre de l'enquête publique

Au regard de l'ensemble de ces éléments, Patrimoine-Environnement **demande** :

- l'abandon du projet de contournement ouest de Thionville ainsi que de la ZAE à proximité de l'allée des Marronniers et du parc de Bétange, qui y est associée ;
- à défaut, la réalisation d'une tranchée couverte entre la sortie 42 et l'entrée nord du tunnel ;
- Mise à 2×3 voies en priorité avec voie de covoiturage et de transports en commun entre Thionville (sortie 42) et la frontière luxembourgeoise, dans la continuité de l'A3 luxembourgeoise.
- Optimisation de la traversée de Thionville (rambarde modulable, tunnel, délestage des poids lourds vers l'A30), sans construire de nouveau tronçon.
- la réorientation immédiate des investissements vers des solutions de mobilité réellement durables, sobres et respectueuses des territoires : Réseau Express Métropolitain, ferroutage, transport fluvial.

La protection du domaine de Bétange constitue aujourd'hui un **enjeu majeur de préservation du patrimoine historique, du paysage, de la biodiversité et du cadre de vie** des habitants.